



*Commission paritaire nationale de  
l'emploi et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine*

*Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS*

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 08 juillet 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **SAINTE CLOTILDE ET SAINT LOUIS** (974) à :

Catherine DELIRON  
Line, Anaëlle FERRERE  
Dominique GANOFISKY  
Elodie GRONDIN  
Cindy, Nelsie HOARAU  
Virginie LEBON  
Marie, Joëlle MARIE LOUISE  
Marika MOIMBÉ  
Evelyne OLIVIER  
Isabelle RIVIERE  
Marie, Sabrina TEVANE  
Emmanuelle VITRY

Laurent BORNET  
Françoise CLAIN  
Isabelle DORLA  
Sabrina GRONDIN  
Emilie HOARAU  
Ophélie RAKOTOSON  
Audrey MARA  
Corine PAVIEL  
Laïka NÉRINA  
Nathalie VIRAPIN

Décision prise par le jury d'examen, réuni à  
Paris, le 08 juillet 2013,  
Le président du jury, Daniel BURLET,

Pour le président et par autorisation,  
Le secrétaire de la CPNEFP



Michel LE DIREACH